

L'Europe salue les efforts belges

■ Notre pays devrait sortir de la procédure en déficit excessif.

Bonne nouvelle pour la Belgique : la Commission européenne propose de lever la procédure de déficit excessif à l'encontre de notre pays "vu les efforts budgétaires réalisés". Pour rappel, cette procédure de déficit excessif avait été lancée contre la Belgique fin 2009 : notre déficit public culminait alors à 5,6 % du produit intérieur brut (PIB). La Commission européenne avait alors demandé à notre pays de corriger le tir avant 2012. Mais la Belgique n'était pas parvenue à rester sous la barre de référence de 3 % du PIB, terminant l'année 2012 sur un déficit de 3,9 %, notamment en raison de la recapitalisation de Dexia, alors au bord de la faillite. La Commission européenne avait alors accentué un peu plus la pression sur notre pays, enclenchant en 2013 cette procédure de déficit excessif et enjoignant notre pays à prendre des mesures additionnelles

en vue d'assainir sa trajectoire budgétaire d'ici fin 2013. Avec à la clé un calendrier strict d'assainissement mais pas de sanction financière.

Mission accomplie mais...

Mission accomplie donc puisque le déficit public belge a été ramené à 2,6 % du PIB en 2013. "Le programme de stabilité pour 2014-2017, présenté par le gouvernement belge le 30 avril 2014, prévoit un recul du déficit à 2,15 % du PIB en 2014, puis 1,4 % en 2015", a notamment souligné la Commission européenne qui rappelle ses propres prévisions pour notre pays : 2,6 % de déficit en 2014 et 2,8 % en 2015, ici aussi donc sous la barre fatidique des 3 %.

La satisfaction était évidemment de mise hier, après cette annonce de la Commission européenne, du côté du gouvernement sortant et désormais donc en affaires courantes. "Cette décision démontre que le gouvernement a diminué le déficit budgétaire d'une manière durable et que l'approche sérieuse avec laquelle les exercices budgétaires successifs ont été menés a été appréciée par la Commission européenne", ont expliqué dans un communiqué commun le Premier ministre Elio Di Rupo

et les toujours ministres Olivier Chastel (Budget) et Koen Geens (Finances). "C'est une décision importante dans la mesure où la procédure de déficit excessif peut avoir de lourdes conséquences. Ce n'est pas la première fois que la Belgique a été dans son histoire en déficit excessif mais nous étions passés très près en 2013 de sanctions assez lourdes qui auraient pu avoir un effet de réputation sur notre pays et augmenter le coût de financement de l'Etat", explique Julien Mancaux, senior economist chez ING. Qui ajoute : "Ici, cela ne devrait pas fondamentalement faciliter la capacité de la Belgique à refinancer sa dette car les taux sont très bas - aux alentours de 1,8 % - et l'Agence de la dette a pratiquement bouclé son programme pour 2014. Mais cette décision de la Commission européenne est un encouragement à ne pas retomber dans les vieux travers et à mettre la stabilité budgétaire au cœur des prochaines négociations gouvernementales." Attention, il ne s'agit encore à ce stade que d'une recommandation de la

part de la Commission européenne : celle-ci comme celles concernant les autres pays devront encore être validées par le Conseil des ministres européen, qui représente les Etats.

Recommandations

Voilà pour la bonne nouvelle mais la Commission européenne n'a évidemment pas raté l'occasion de formuler d'autres recommandations à l'égard de la maison Belgique. Dont certains "grands classiques" comme la révision du système d'indexation automatique des salaires, la réduction d'une dette toujours au-delà de la barre des 100 % du PIB, la réforme du régime actuel des pensions - à terme impayable - ou encore la nécessité de baisser la fiscalité sur le travail au profit d'un transfert notamment vers la consommation ou la pollution. Autant d'idées là aussi à méditer par les négociateurs du prochain gouvernement...

Vincent Slits

2,6%

DÉFICIT BELGE

La Commission européenne s'attend pour la Belgique à un déficit de 2,6 % en 2014.